

2 novembre 2010

10.402

Question Patrick Herrmann**Recours à un personnel pénitentiaire auxiliaire**

Dans la mesure où nous croyons savoir que des gardiens privés appuient les gardiens réguliers particulièrement la nuit dans les établissements de détention neuchâtelois, nous souhaiterions obtenir les renseignements suivants:

Ces informations sont-elles exactes?

Le recours à un tel personnel est-il dû à la qualité de sa formation, à ses exigences salariales moindres ou à une éventuelle pénurie sur le marché de l'emploi?

Y a-t-il un ratio de gardiens privés par rapport aux gardiens réguliers ou au nombre de détenus à ne pas dépasser ou n'y a-t-il aucune règle?

Cosignataires: V. Pantillon, T. Buss, C. Maeder-Milz, G. Hirschy, A. Shah, M. Ebel, L. Debrot, T. El Kadiri, D. Angst et T. Bregnard.